

MAIRIE DE COBONNE

26400 COBONNE

Tél : 04.75.25.24.77

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 08.04.2024

Présents : Julien BODENNEC, Raymond FARNIER, Manuel GASCOIN, Christian GENCEL, Franck GENCEL, Fabrice MANGAULT, Nathalie PADEE, Thierry RAILLON, Thomas ROLLAND
Philippe RIBIERE

Absents excusés : Anni VLAKONEN donne procuration à Nathalie PADEE,

Secrétaire de séance : Manuel GASCOIN

Le compte rendu du Conseil Municipal du 04 mars est approuvé à l'unanimité

1- Délibération : Vote de la Taxe Foncière 2024

Monsieur le Maire propose de délibérer sur les taux des 3 taxes communales. La taxe d'habitation est supprimée depuis le 1^{er} janvier 2023. La taxe d'habitation sur les logements vacant (THLV) quant à elle est entrée en vigueur en janvier 2023.

Il est proposé de reconduire les taux en vigueur voté en 2023 sans augmentation.

Taxe d'habitation :	10,53%
Taxe foncière bâti :	27,24%
Taxe foncière non bâti :	28,40 %

Vote : 11 pour

2- Délibération : Vote de correction de l'excédent BP 2023 transféré au BP 2024 – affectation des résultats

La DGFIP demande que l'excédent transféré reste dans les chapitres investissement et fonctionnement en fonction de leur provenance initiale dans le BP 2023 (qui implique 3 votes ci-dessous). Une copie complète du budget a été transmise aux membres du Conseil Municipal afin de prendre en compte les modifications soumises au vote.

La secrétaire de Mairie revient sur la gestion de cet excédent et fournit les explications aux membres du Conseil.

Les résultats de clôture 2023 du budget annexe M49 sont les suivants :

Fonctionnement : excédent de 12 688.91€

Investissement : excédent de 58 675.23€

Ces résultats vont être rapportés à ceux du budget principal :

Fonctionnement : 32 941.41€ (résultat de clôture 2023 budget principal) + 12 688.91€

=

45 630.32€ à inscrire au 002 en recettes de fonctionnement

Investissement : - 10 026.01€ (déficit de clôture 2023 budget principal) + 58 675.23€ =

48 649.22€ à inscrire au 001 en recettes d'investissement

Aucune question n'étant soulevée, le maire soumet au vote.

Vote : pour : 10 / abstention : 1

3- Délibération : Vote du transfert de l'excédent du budget M49 au profit du SMPAS

Il convient, à présent de délibérer à nouveau sur le transfert du résultat afin de préciser l'origine des excédents transférés. (*Requête de la DGFIP qui ne change pas le montant voté le 04 Mars*). Cette délibération annule et remplace la précédente délibération.

Le RÉSULTAT cumulé de CLOTURE 2023 du budget annexe M49 résultant des écritures comptables enregistrées au 31/12/2023, est d'un montant de 71 364,14€, réparti de la manière suivante :

- Résultat d'investissement : 12 688,91€
- Résultat d'exploitation : 58 675,23€

Le maire propose de transférer au SMPAS afin de couvrir les charges transférées et les travaux de modernisation du réseau de Cobonne (télésurveillance) 40 000€ reparti de la manière suivante :

- Investissement : 37 000€
- Fonctionnement : 3 000€

En l'absence de remarque du Conseil Municipal, le maire soumet au vote ;

Vote : Pour : 10 / Abstention : 1

4- Délibération : Vote du BP 2024 actualisé en tenant compte de la répartition investissement / fonctionnement de l'excédent transféré

Après avoir pris connaissance de ce budget légèrement modifié par rapport à celui soumis en Mars dernier, (parties fonctionnement et investissement - expliqués par la Secrétaire de Mairie), et n'ayant pas de question, le maire le soumet au vote.

Vote : Pour : 11

5- Délibération : Adhésion au Parc Naturel du Vercors (PNRV) pour une période de 15 ans

Le Parc naturel régional du Vercors doit renouveler son label à l'échéance de fin 2024. La procédure de renouvellement a débuté fin 2017, et une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec les acteurs, les partenaires et la population pour la période 2024-2039.

La Charte 2024-2039, constituée d'un rapport, d'un plan de Parc avec deux zooms territoriaux, d'un cahier des paysages et d'annexes, a obtenu un avis favorable de l'Etat et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique.

Elle est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit **106 communes, 6 villes-portes, 9 intercommunalités et 2 Départements**. Chaque collectivité approuve individuellement la Charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors.

Le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes délibérera ensuite sur la charte et sur le périmètre pour lequel il demandera le renouvellement du classement du Vercors en Parc naturel régional auprès de l'État, pour une durée de 15 ans.

Pour finir, la charte sera approuvée par un décret du Premier ministre officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en Parc naturel régional.

Le Maire ouvre le débat avec une présentation sur les différents aspects de la Charte, de sa gouvernance, son nouveau périmètre et sur des aspects plus large qui concerne la financiarisation de la forêt (extraits de la présentation faite par M Bruno LECOMTE de la réunion tenue à Die le dimanche 07 Avril).

La présentation se termine avec les intérêts et interrogations liés à cette approbation de la Charte qui est soumise au vote.

Un débat animé s'en est suivi principalement autour de 4 axes :

- Ajournement du vote
- Demande d'implication de la population sur cette adhésion
- Interrogations sur les motifs de l'adhésion
- Bénéfices pour Cobonne

Le maire rappelle que 2 réunions d'informations ouvertes au public se sont tenues (une à Suze et une à Cobonne) et peu d'interrogations ont été soulevées à leurs issues. Aucun commentaire n'a été reçu en Mairie à ce sujet.

Que les informations relatives à l'adhésion de la Commune sont et restent disponibles sur le site du PNRV (à savoir que la Charte comporte plus de 120 pages, et qu'une synthèse y est proposée) ;

Qu'avant le vote de ce soir, le sujet de l'adhésion au PNRV a été abordé en Conseil Municipal, aucune demande de la part des membres du Conseil n'a été reçue pour évoquer une demande d'avis aux Cobonnoises et Cobonnois, qu'il paraît tardif de s'interroger à ce stade, même si la démarche est jugée favorablement ;

Que la demande de reporter le vote est peu partagée par les membres du Conseil (2).

En conséquence il est décidé de soumettre l'adhésion au PNRV au vote en validant la charte proposée ;

Vote : Pour : 6 / Abstention : 5

Il est alors fait appel aux membres du Conseil pour être Délégué (représentant de la Commune) aux instances du Parc.

Manuel Gascoin se porte volontaire en l'absence d'autre candidat.e.

Le Conseil valide cette nomination et félicite Manuel Gascoin.

Thierry RAILLON se porte volontaire pour être le Suppléant au délégué.

Le Conseil valide également cette nomination ;

6- Délibération : SIGMA : Adhésion de la commune de Vaunaveys la Rochette
Le conseil vote Pour à l'unanimité

7- Elections Européenne 9 Juin 2024 – Présence des élus.ues pour la tenue du Bureau de vote

Horaires	Membre 1	Membre 2
8h00-10h30	<u>Philippe RIBIERE</u>	Christian Gencel
10h30-13h00	<u>Manuel Gascoin</u>	Raymond Farnier
13h00-15h30	<u>Thierry Raillon</u>	Anni Valkonen
15h30-18h00	<u>Franck Gencel</u>	<i>Julien Bodennec</i>
Dépouillement	Philippe, Nathalie, Thomas, Franck, Raymond,	

- **Commission liste électorale : Réunion avant** début Mai. (Post réunion l'inscription sur les listes électorales est ouverte jusqu'au 01 mai en ligne, et jusqu'au 03 mai en mairie).
Horaire de la fermeture du bureau de vote en accord avec le décret préfectoral.

Julien Bodennec devra confirmer sa présence.

La tenue du bureau de vote est aussi ouverte aux habitants .es. comme le dépouillement.

- **Le Bureau de vote se tiendra dans la salle polyvalente**

8- Résumé de la réunion initiée par la commission environnement du 22/03/24

Le Compte rendu de cette réunion sera diffusé aux membres du Conseil.

Elle portait sur la végétalisation du cimetière Maronne et l'aménagement du jardin du verger. Le sujet du terrain de boule et de l'aménagement de la place de l'ancienne école ont été rajouté à l'agenda initialement prévu.

Le Maire demande qu'une réunion soit organisée afin d'échanger entre les habitants du village et les usagers des espaces publics afin de concilier les différentes demandes. Il est noté que le terrain de boules à coté du Verger n'est pas souhaité par les participants .es à la réunion. La possibilité d'en faire un lieu polyvalent mérite d'être néanmoins développée car certains pensent que cet espace peu convenir aux enfants, aux boulistes, aux rencontres, aux familles ...

Le Conseil reste donc en attente d'une proposition d'aménagement validée par les différents usagers... A suivre par la Commission environnement et patrimoine.

9- Publications sur le site Gervanne Sye

Il convient de faire un point sur le type d'information que la commune souhaite voir publié sur le site gervanne/sye :

- Informations sur les évènements publics, festifs ou d'intérêt collectif
- Informations concernant la circulation et les travaux
- Informations correspondant aux critères de publication du site gervanne/sye pour les associations ou entreprises qui souhaitent communiquer

- **Pour le reste** il est proposé d'arrêter de publier et de dupliquer les OJ et CR de nos Conseils Municipaux car ils sont disponibles en ligne sur le site de la Mairie de Cobonne.

Le conseil valide cette proposition, même s'il est fait remarquer que Cobonne sera la seule commune adhérente au site à ne pas mettre en ligne les comptes rendus des conseils. Cela étant personne ne se porte volontaire pour effectuer ce travail... (10 minutes/mois).

Il est convenu de mettre un lien pour diriger les demandes sur le site de la mairie de Cobonne, afin de permettre à celles et ceux qui le souhaite d'y trouver leur bonheur.

10- Informations / Questions diverses :

Quartier Baume Rousse : Demande de pose d'un panneau « Ralentir enfants » à la sortie du dernier virage. Il n'est pas indiqué qui roule à une allure non adaptée dans ce quartier.

Remise en état des chaises de la salle polyvalente : Plusieurs chaises ont perdu leur patin en plastique et sont bruyantes et rayent le sol.

L'éclairage du jardin du Donjon serait défaillant. A regarder

Le lundi 15 Avril la société EUROVIA va réaliser des travaux sur la route de Cobonne à Aouste-sur-Sye. A partir de l'entrée du village, en venant de Cobonne, jusqu'à la boulangerie des pains de Beaufort.

Les travaux concernent la création de 4 ralentisseurs sur la voie de circulation. A cet effet, la circulation sera fermée entre 07h30 et 17h30. La durée des travaux est de l'ordre de la journée sous réserve de la météo. La date du 15 avril étant donc prévisionnelle. (La semaine du 15 au 19 avril étant la période prévue pour cette journée de travaux à réaliser).

Une déviation sera mise en place par la commune de Gigors, Beaufort et Mirabel et Blacons.

Infos :

Samedi et Dimanche 20/21 avril Location salle polyvalente

Samedi 27 avril piquenique motards drome-ardèche au Jardin du Donjon.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est levé à 23h30.

Prochain Conseil : Lundi 6 mai à 20h30

Le Secrétaire de Séance :

Manuel GASCOIN